

*Les subsides*

faire ces frais, des deniers publics seront soutirés aux contribuables canadiens. Que faut-il penser de la moralité du gouvernement qui fait cette propagande fédérale? Que penser de ce gouvernement qui prétend que cette propagande ne vise pas à promouvoir un parti politique?

Mais, même mise à part la question d'une publicité fédérale partisane, le problème de la publicité trompeuse demeure. Lorsque ces annonces du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont commencé à paraître dans les médias canadiens, M. Murray Coolican, du Comité canadien des ressources arctiques, a écrit au ministère de la Consommation et des Corporations pour réclamer une enquête sur les affirmations fausses et trompeuses véhiculées par ces annonces. Il estimait que cette publicité était en général fausse et, comme le ministère de la Consommation et des Corporations fait l'impossible pour surveiller le secteur privé et va même jusqu'à poursuivre toute société qui fait de la publicité fausse et trompeuse, M. Coolican a écrit au directeur des enquêtes et recherches en se prévalant de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions du ministère de la Consommation et des Corporations et, le 10 septembre 1980, M. K. G. Decker, directeur des pratiques commerciales, a répondu ceci à M. Coolican:

Vous le savez, l'article 36 de la loi précise que pour qu'il y ait délit, il faut qu'en présentant intentionnellement les faits sous un faux jour, l'on cherche à promouvoir la vente d'un produit ou les intérêts d'une entreprise. Puisque c'est le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a fait diffuser cette publicité mensongère, j'estime peu probable qu'un tribunal conclue qu'il y ait tromperie à dessein. Il existe en outre un certain nombre de jugements qui établissent que les agents de la Couronne, autrement dit la plupart des ministères du gouvernement, jouissent de l'immunité.

Quand il s'agit de la vérité, c'est deux poids deux mesures. Une première norme s'applique au secteur privé. Ainsi, les sociétés privées qui utilisent de la publicité mensongère peuvent être traduites devant les tribunaux, et le gouvernement fédéral se fait fort d'intenter des poursuites contre elles. Par contre, le gouvernement fédéral semble avoir carte blanche et jouir de la liberté la plus complète lorsqu'il fait de la publicité, et personne n'est chargé de régler sa conduite. Lorsque M. Coolican a écrit au ministère, celui-ci lui a répondu qu'il n'y pouvait rien, étant donné que les sociétés de la Couronne ne sont pas tenues de dire la vérité.

Permettez-moi d'aborder un autre aspect des activités du gouvernement fédéral. De plus en plus, le Centre d'information sur l'unité canadienne devient, aux frais des contribuables, l'agence de propagande du parti libéral. Lorsque le gouvernement Clark a quitté le pouvoir, des crédits avaient été prévus pour permettre au Centre d'information sur l'unité nationale de faire échouer le référendum québécois. Si les députés veulent bien consulter le budget principal des dépenses pour cette année-là, ils verront que le budget était de 10.6 millions de dollars. Le référendum est chose du passé, mais l'an dernier le CIUC disposait d'un budget de 32 millions de dollars, soit à peu près trois fois celui du gouvernement Clark, et environ trois fois celui d'information Canada à son apogée. Vous vous rappelez sûrement, monsieur l'Orateur, les appréhensions exprimées par les Canadiens au sujet d'Information Canada.

• (1530)

Le CIUC a lancé une campagne publicitaire, à grands renforts de deniers publics, conçue pour mettre en valeur le parti

libéral. En outre, il fait faire des sondages dans le secteur privé dont les résultats sont communiqués seulement au parti libéral et au gouvernement libéral, mais non à la population canadienne. Tout récemment, un grand tapage a entouré la fuite du résultat d'un sondage au Québec selon lequel depuis les dernières élections la cote d'amour du gouvernement Lévesque a beaucoup baissé. Le gouvernement s'est bien gardé de tout dévoiler. Il a annoncé les résultats de ce sondage d'un air triomphal, mais il n'en a pas précisé les autres éléments. Lorsque j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Chrétien) de déposer les résultats de ce sondage à la Chambre, il a refusé.

J'ai une copie des résultats de ce sondage, monsieur l'Orateur, et il serait utile que les députés en connaissent la teneur. Les personnes questionnées sur la performance des deux gouvernements dans le domaine économique, étaient pour la plupart mécontentes. Deux personnes sur trois étaient mécontentes du gouvernement du Québec, et trois personnes sur quatre n'étaient pas satisfaites du gouvernement fédéral. C'est ce que pensent les Québécois, d'après le sondage organisé par le gouvernement fédéral grâce aux deniers des contribuables. Pourtant, les résultats n'ont pas été révélés aux Canadiens ni au Parlement.

D'après le sondage, la majorité des citoyens n'étaient pas satisfaits des deux gouvernements. Vous vous souvenez probablement que le gouvernement fédéral criait sur tous les toits que les Québécois étaient mécontents de leur gouvernement provincial. On nous a révélé que 55 p. 100 des électeurs s'étaient dit mécontents du gouvernement du Parti Québécois, contre 39 p. 100 qui étaient satisfaits. Le gouvernement a toutefois négligé de signaler à la population que, d'après le sondage, 54 p. 100 des Québécois étaient également insatisfaits du gouvernement fédéral. C'est-à-dire qu'il y a 1 p. 100 de moins d'électeurs insatisfaits du gouvernement Trudeau que du gouvernement Lévesque, tandis que le degré de satisfaction est supérieur de 1 p. 100 pour le gouvernement Trudeau. Voilà ce qu'on nous a caché.

J'invite les députés à demander au cabinet du ministre de la Justice ou au Centre d'information sur l'unité canadienne un exemplaire de ce sondage réalisé avec l'argent des contribuables. On vous répondra sans doute, comme à moi, qu'il n'est pas disponible. C'est un secret. Les renseignements sont à la disposition du parti libéral et du gouvernement libéral, mais on les cache au Parlement et aux Canadiens.

Tous les sondages effectués au cours du mandat du gouvernement Clark ont été publiés. Le chef du parti conservateur et les membres de son gouvernement en avaient décidé ainsi. Il n'a commandé de sondages sous le régime Clark qu'à la condition que les résultats soient rendus publics. Mais même le nombre de sondages que le gouvernement actuel a commandés depuis les dernières élections est secret. Le directeur exécutif du Centre d'information sur l'unité canadienne, que j'interrogeais à ce sujet en décembre, a refusé de dire à un comité parlementaire combien des sondages commandés par le Centre avaient été payés à même les fonds publics. C'est peu après que le directeur a quitté le Centre et est allé travailler pour le nouveau chef du parti libéral de l'Ontario.